

# anticrise

## L'art du squat

Dans la palette des squats bruxellois, on trouve aussi ceux qui affichent leurs prétentions artistiques. Le squat au quai, le long du Quai du Hainaut, à Molenbeek, a été ouvert en 2006 par quatre jeunes artistes, soutenus par une dizaine d'autres, tous en manque d'espaces de création. Ils sont entrés dans une ancienne fabrique appartenant à la Région pour la nettoyer. Objectif : soumettre un dossier d'occupation. Projet accepté. Les artistes n'ont qu'à payer les 300 euros par mois que la Région doit au cadastre jusqu'à ce que le bâtiment soit réaffecté.

Les artistes ont commencé par se retrancher les manches pour rénover la partie « habitation ». Dans l'ancienne usine, ils ont inventé différents espaces de création. Pari gagné, les artistes ont tenu leur engagement. Ils disposent de plusieurs salles pour accueillir des cours de yoga ou de danse, des répétitions pour des pièces de théâtre, des entraînements clownesques...

En échange, ils obtiennent un peu d'argent – qui paie le chauffage. Occasionnellement des événements ouverts à tous sont organisés.

Dans la partie habitation, les résidents alternent au gré des tournages ou de leurs prestations artistiques. En général, une petite dizaine d'artistes occupe les lieux simultanément. La comédienne et metteuse en scène Farah, 32 ans, est avec son mari Dominique un des couples fondateurs du lieu. Diana, 28 ans, a fait les Beaux-Arts en France, en Suisse et au Canada. C'est la petite dernière : « J'avais des problèmes avec mon propriétaire. Mais, j'avais aussi envie d'expérimenter la collectivité, je ne voulais pas seulement le faire par défaut. Avec les bourgeois déçus qui ont un individualisme trop marqué et qui poursuivent l'idéal de vivre dans de grands espaces, cela se passe généralement mal. Ce type de communauté artistique permet de se sortir de l'aliénation financière qui occupe nos pensées à plein-temps pour nous consacrer à la création artistique. C'est une façon de vivre les relations humaines plus en profondeur. » ■

O.D. et D.He.

## Parfois avantageux pour les propriétaires

Vous serez peut-être surpris d'apprendre qu'il y a des avantages, pour les proprios, à se faire squatter. Tout d'abord, la possibilité de recevoir un loyer, même s'il sera moindre par rapport au loyer conventionnel qu'il pourrait tirer de son bien. En sus, cela lui évite de payer la taxe imputable aux logements vides. Variable selon les communes, cette taxe s'élève à plusieurs centaines d'euros par mètre carré de façade, multiplié par le nombre d'étages et d'années d'occupation. Une façon encore peu mise en œuvre par les communes de lutter contre la spéculation

possibilité d'un bâtiment vide appartenant à l'église de scientologie et situé à Bruxelles, le juge de paix a considéré que le principe « pas d'expulsion sans relogement » ne pouvait prévaloir que face aux pouvoirs publics. Une décision qui pourrait faire jurisprudence pour les bâtiments publics squattés. Comme le droit de propriété, le droit au logement est un droit fondamental de notre Constitution.

« Les sans-abri ne sont que le sommet visible de l'iceberg », affirme Alexis Deswaef, président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Beaucoup logent à droite et à gauche par précarité. » La LDH mène actuellement une campagne de sensibilisation pour lutter contre les logements vides. Elle réclame que les pouvoirs publics prennent en main la gestion de leurs bâtiments vides. « Ils peuvent ainsi

**« Les communes pourraient enfin utiliser la loi de réquisition douce qui permet aux CPAS de rénover les logements vides pour remettre le bien sur le marché. »**

revendication d'Alexis Deswaef, président de la LDH

tion immobilière et la hausse des loyers.

Qui sont ces propriétaires qui laissent leur bien en désuétude ? Il s'agit notamment de personnes âgées qui n'ont plus la force ou les finances pour rénover leur bien, mais encore d'héritiers qui se disputent leur héritage, de spéculateurs immobiliers sans scrupule, d'institutions privées, des pouvoirs publics...

Pour ceux qui veulent éviter à tout prix que leur bien inoccupé soit squatté, des brigades anti-squat leur offrent la possibilité de loger à prix modique un « gardien ».

Les propriétaires squattés n'auront bien souvent qu'à aller en justice et attendre l'ordonnance du juge pour obtenir l'expulsion. Les squatteurs expérimentés connaissent en effet les règles du jeu. Ils s'envoient par exemple du courrier pour faire passer leur squat pour une occupation de longue durée.

En 2008, alors que des mal-logés prenaient

rendre des biens pour financer la rénovation d'autres, poursuit Alexis Deswaef. Par la suite, ils pourraient enfin utiliser la loi de réquisition douce qui permet aux CPAS de rénover les logements vides pour remettre le bien sur le marché et rendre des loyers au propriétaire. » Enfin, la LDH demande à ce que soit appliquée de façon efficace la taxation des logements vides dans toutes les communes. À ce titre, la commune d'Auderghem fait figure de précurseur. En mars 2011, elle tenait un colloque pour partager ses bonnes pratiques et les outils employés afin de récupérer cette taxe. Des méthodes à encourager pour lutter contre la crise du logement. L'augmentation du nombre de biens sur le marché tendant à réduire les montants des loyers. Une piste parmi d'autre pour tenter de répondre au défi démographique qui attend Bruxelles demain. ■

O.D. et D.He.

**AU SQUAT AU QUAI**, Farah (à gauche) et Diana (à droite) sont assises dans la pièce centrale où s'organisent les événements artistiques ouverts au public. © THIERRY DU BOIS



LE SOIR

A lire demain dans nos pages...

WEEK-end

INTERVIEW

**Concetta Fagard**  
La femme forte déchue de Belgacom



**Fabrice Murgia**  
28 ans et futur grand du théâtre européen



INEKE D'HOLLANDER  
**Capitaine de bateau, un métier sous pression**



FOOTBALL  
**Eric Gerets : « Après le Maroc, j'arrêterai »**



**victoire**  
SPÉCIAL HAINAUT

